

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David MOUSSAY, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du conseil municipal : 09/06/2026

Présents : Messieurs MOUSSAY David, RUAULT Philippe, REHEL Olivier, BARBÉ Ludovic, CLAVREUL Yvan, LECOQ Damien, LOUIS Jean-Luc, PAILLARD Laurent et Mesdames LÉAR Aurélie, BOURG Virginie, CHAPERON Isabelle, MARSOLLIER-BIELA Virginie, PELLION-AGUILAR Estelle

Absentes excusées : Madame HELBERT Marion représentée par Monsieur MOUSSAY David, Madame DURAND Mathilde

Absent : NEANT

A été élu secrétaire de séance : Monsieur RUAULT Philippe

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour :

- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
- Location de la salle « La Aula » par les membres du Conseil Municipal et du personnel communal ;
- Règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- Restaurant scolaire : révision des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 ;
- Accueil périscolaire : révision des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 ;
- Mise à jour du règlement des services périscolaires au 1^{er} septembre 2026 ;
- Personnel communal : réorganisation des services et modification du tableau des emplois communaux à compter du 31 août 2026 ;
- Groupe scolaire : devis pour l'achat d'ordinateurs portables pour la création d'une mallette informatique ;
- Vérification technique des équipements pour les années 2027 – 2028 et 2029 ;
- Salle « La Aula » : devis pour la mise aux normes de la sécurité incendie ;
- Travaux de voirie 2026 : présentation du devis PATA (point-à-temps automatique) ;
- Affaires diverses ;

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le 6^{ème} point à l'ordre du jour (Mise à jour du règlement des services périscolaires au 1^{er} septembre 2026) ne pourra être débattu qu'au prochain Conseil Municipal du 16 juillet 2026 puisque la commission Vie scolaire & Jeunesse n'a pas eu le temps d'étudier ce dossier.

Le Conseil Municipal donne son accord pour reporter sa délibération lors de sa prochaine réunion du 16 juillet 2026.

Décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal :

• ***Marchés publics et accords-cadres***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des devis qu'il a signés dans le cadre de ses délégations :

- Devis pour l'achat de panneaux de signalisation – Entreprise MAVASA, de Changé (53) – montant HT 435,52 € (investissement) ;
- Devis pour l'installation de films de protection solaire sur le bureau d'entrée de la Mairie – SARL DB FILMS, du Genest St Isle (53) – montant HT 620,00 € (investissement) ;

Délibération n° 36/2026

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 23/2026 prise le 27 mars 2026 dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Conformément à la réglementation en vigueur, celle-ci a été télétransmise le 31 mars 2026 au contrôle de légalité des services préfectoraux de la Mayenne.

Par courrier du 28 mai 2026, le bureau des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture de la Mayenne a apporté des observations sur les items 12 (attribution de subventions) et 13 (dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme) car le Conseil Municipal doit fixer des conditions ou des limites aux délégations données.

Dans ces conditions, et afin de sécuriser ses actes ultérieurs, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les items 12 et 13 comme suit :

12° De demander à tout organisme financeur, **dans les conditions fixées par le Conseil Municipal**, l'attribution de subventions :

- **Le montant par demande d'attribution de subvention ne pourra pas dépasser 50 000 € ;**
- **Les demandes seront limitées aux domaines sportif, culturel, à la politique de la ville, à l'éducation, à la jeunesse, à la petite enfance, au social, au patrimoine communal et à l'aménagement urbain ;**
- **Les demandes d'attribution de subvention pourront concerner du fonctionnement comme de l'investissement ;**

13° De procéder, **dans la limite des procédures de déclarations préalables**, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Le reste de la délibération n° 23/2026 du 27 mars 2026 étant sans changement.

Réception en Préfecture le 19 juin 2026

Délibération n° 37/2026

Location de la salle « La Aula » par les membres du Conseil Municipal et du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 32/2026 prise le 18 mai 2026 dans le cadre de la location de la salle « La Aula » par les membres du Conseil Municipal et du personnel communal.

Conformément à la réglementation en vigueur, celle-ci a été télétransmise le 19 mai 2026 au contrôle de légalité des services préfectoraux de la Mayenne.

Par courrier du 26 mai 2026, le bureau des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture de la Mayenne a apporté les observations suivantes :

« S'agissant du personnel communal, le juge administratif estime que le fait de bénéficier d'un « tarif préférentiel », concernant l'accès à une salle des fêtes, méconnaît le principe d'égalité (CAA Lyon, 4 novembre 2011, Commune de Val de Mercy, req. N° 11LY00971). Le personnel communal ne peut donc pas bénéficier d'un tarif préférentiel pour la mise à disposition d'une salle communale au regard du principe d'égalité des usagers devant le service public. Cette observation s'applique également pour les Conseillers Municipaux qui bénéficieraient de la salle communale pour leurs besoins personnels. »

Dans ces conditions et pour respecter le principe d'égalité entre les usagers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer l'intégralité de sa délibération n° 32/2026 prise le 18 mai 2026.

Réception en Préfecture le 19 juin 2026

Délibération n° 38/2026

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique que l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur, d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal décide de l'adopter à l'unanimité pour une mise en application à compter du 15 juin 2026.

Le règlement intérieur du conseil municipal sera annexé à la présente délibération.

Réception en Préfecture le 19 juin 2026

Delibération n° 39/2026

Restaurant scolaire : révision des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027

Après étude de la commission Vie scolaire & Jeunesse, tant au niveau de la fréquentation qu'au niveau du reste à charge pour la Commune, celle-ci propose d'augmenter les tarifs « repas enfant » de 2 % afin de répercuter, en partie, l'augmentation du prix du repas de la société SAS CONVIVIO-RCO, de BEDEE (Ille et Vilaine), de 1,37 % au 1^{er} septembre 2026 :

	Tranche 1 QF ≤ 600	Tranche 2 600 < QF ≤ 900	Tranche 3 QF > 900
Restaurant scolaire	4,25 €	4,28 €	4,30 €

Madame Aurélie LÉAR, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que le déficit par repas, calculé pour l'année 2025, était de 3,23 € contre 3,19 € en 2024.

La commission propose également :

- D'augmenter le tarif du repas « dernière minute » au restaurant scolaire à 5,71 € ;
- D'appliquer un tarif « repas adulte » de 7,34 € (pour le personnel communal, les enseignants et les intervenants de l'école « Le Grand Pré ») ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de suivre toutes les propositions de la commission Vie scolaire & Jeunesse dans les conditions énumérées ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2026 et ce pour toute l'année scolaire 2026/2027 ;
- DECIDE de prendre en compte les quotients familiaux au 1^{er} janvier de l'année puisque les mises à jour pour la CAF et la MSA s'effectuent à cette date ;

Réception en Préfecture le 19 juin 2026

Delibération n° 40/2026

Accueil périscolaire : révision des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027

Après étude de la commission Vie scolaire & Jeunesse, tant au niveau de la fréquentation qu'au niveau du reste à charge pour la Commune, celle-ci propose :

- d'augmenter les tarifs de 2 % sur l'ensemble des tranches tarifaires de l'accueil périscolaire en fonction des quotients familiaux :

Lundis, mardis, jeudis et vendredis	Tranche 1 QF ≤ 600	Tranche 2 600 < QF ≤ 900	Tranche 3 QF > 900
Matin ou soir	2,09 €	2,25 €	2,27 €
Matin et soir	3,23 €	3,44 €	3,53 €

- de maintenir le tarif de 5 € par ¼ d'heure commencé au-delà de 18h45 (heure de fermeture de l'accueil périscolaire le soir) ;

- de maintenir le tarif de 5 € pour les non-inscrits à l'accueil périscolaire (applicable pour chaque plage non-inscrite matin ou soir) afin de pouvoir respecter les taux d'encadrement du personnel communal et ainsi accueillir les enfants dans de bonnes conditions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de suivre toutes les propositions de la commission Vie scolaire & Jeunesse dans les conditions énumérées ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2026 et ce pour toute l'année scolaire 2026/2027 ;
- DECIDE de prendre en compte les quotients familiaux au 1^{er} janvier de l'année puisque les mises à jour pour la CAF et la MSA s'effectuent à cette date ;

Réception en Préfecture le 19 juin 2026

Personnel communal : réorganisation des services et modification du tableau des emplois communaux à compter du 31 août 2026

Madame Aurélie LÉAR, Adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal qu'actuellement deux postes d'adjoints techniques à 20h30 hebdomadaires et 21h30 hebdomadaires en temps annualisé existent au sein des services périscolaires. Afin de proposer un poste plus attractif en termes de temps de travail, la commission Vie scolaire & Jeunesse a travaillé sur la réorganisation de certains postes, à compter du 31 août 2026.

Il vous est proposé :

- Le poste d'adjoint technique territorial contractuel (Romain CARRE) à 30h15 hebdomadaires en temps annualisé (fonction ATSEM) : étant donné les incertitudes quant à une éventuelle fermeture de classe dans les années à venir, une prolongation de son contrat de travail pour une année scolaire supplémentaire est proposée du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 ;
- L'adjoint technique territorial (Anaïck BICHOT) à 26h30 hebdomadaires en temps annualisé va reprendre le ménage de la Maison des Associations et de la classe primaire 3 (avec le hall du restaurant scolaire). Elle va également augmenter son temps sur l'accueil périscolaire le matin et le soir puisqu'elle est titulaire du BAFA. Son temps de travail passerait donc à 31h hebdomadaires (soit + 16,98 %). Cette augmentation dépassant les 10 %, il y a la nécessité de créer un nouveau poste. Le Comité Social Territorial (CST) placé près du CDG 53 devra être sollicité pour la suppression du poste à 26h30 hebdomadaires suivie d'une création. Son temps de travail dépassant les 28h, cet agent passerait à la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires) ;
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial (poste à pourvoir) à 27h30 hebdomadaires en temps annualisé regroupant, en partie, les deux postes d'adjoints techniques à 20h30 hebdomadaires et 21h30 hebdomadaires en temps annualisé. Les missions proposées sont les suivantes :
 - o Le ménage de la salle « La Aula » + vitrerie ;
 - o Le ménage des vestiaires foot (salle de réunion, toilettes extérieurs et vitrerie) ;
 - o Le ménage de la Mairie ;
 - o Intervention au restaurant scolaire pour le service du midi et ménage de la salle de restauration ;
 - o Intervention à l'accueil périscolaire le matin et le soir ;
 - o Le ménage des classes primaires 1 et 2 ;
 - o Le ménage du couloir et des sanitaires des primaires ;
 - o Le ménage du bureau du directeur ;
 - o La vitrerie du groupe scolaire, de l'accueil périscolaire et de la Maison des Associations pendant les vacances scolaires ;Le Comité Social Territorial (CST) placé près du CDG 53 devra être sollicité pour la suppression des postes à 20h30 hebdomadaires et 21h30 hebdomadaires suivie d'une création.
- L'adjoint administratif territorial (Sandrine VIGNAUD) à 26h hebdomadaires effectuera les surveillances de cour sur la pause méridienne de 12h30 à 13h30. Son temps de travail supplémentaire lui sera réglé mensuellement en heures complémentaires ;

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu le rapport de Madame Aurélie LÉAR, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réorganisation des services périscolaires comme détaillé ci-dessus à compter du 31 août 2026 ;

- Décide de solliciter au prochain Comité Social Territorial (CST) :
 - o La suppression du poste d'adjoint technique territorial à 26h30 hebdomadaires en temps annualisé ;
 - o La suppression du poste d'adjoint technique territorial à 20h30 hebdomadaires en temps annualisé ;
 - o La suppression du poste d'adjoint technique territorial à 21h30 hebdomadaires en temps annualisé ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision ;
- Décide de modifier le tableau des emplois communaux comme suit à compter du 31 août 2026 :

Postes ouverts au cadre d'emplois :

<u>Situation actuelle</u>	<u>Situation nouvelle</u>
Cadre d'emplois des attachés	
<i>A temps complet</i>	
1 attaché	1 attaché
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint administratif à 26h/35 ^{ème}	1 adjoint administratif à 26h/35 ^{ème}
Cadre d'emplois des adjoints techniques	
<i>A temps complet</i>	
1 adjoint technique	1 adjoint technique
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint technique à 30h15/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 30h15/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 30h15/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 30h15/35 ^{ème}
	1 adjoint technique à 31h/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 20h30/35 ^{ème}	
	1 adjoint technique à 27h30/35 ^{ème}
Cadre d'emplois des adjoints d'animation	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint d'animation à 28h30/35 ^{ème}	1 adjoint d'animation à 28h30/35 ^{ème}

Postes ouverts au grade :

<u>Situation actuelle</u>	<u>Situation nouvelle</u>
Filière technique	
<i>A temps complet</i>	
1 adjoint technique	1 adjoint technique
Filière technique	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint technique à 26h30/35 ^{ème}	
1 adjoint technique à 21h30/35 ^{ème}	

Réception en Préfecture le 19 juin 2026

Délibération n° 42/2026

Groupe scolaire : devis pour l'achat d'ordinateurs portables pour la création d'une mallette informatique

Madame Aurélie LÉAR informe le Conseil Municipal du souhait de l'équipe enseignante de pouvoir constituer une mallette informatique (4 à 6 postes) qui circulerait d'une classe à l'autre afin de travailler sur les compétences numériques des programmes de l'Education Nationale.

Dans ces conditions, Monsieur Damien LECOQ, Conseiller Municipal, explique avoir effectué, au préalable, un inventaire des ordinateurs disponibles en Mairie ; 2 appareils neufs sont identifiés.

Il a ensuite effectué une consultation pour l'achat de 4 ordinateurs portables supplémentaires neufs, reconditionnés ou en location auprès de deux prestataires.

La commission Vie scolaire & Jeunesse, réunie le mardi 09 juin 2026, a ainsi pu étudier les 6 propositions.

C'est la proposition de la SAS TOUILLER ORGANISATION, de Laval (53), qui est la mieux-disante :

- Achat de 4 ordinateurs portables reconditionnés au prix de 1 560,00 € HT, soit 1 872,00 € TTC (garantie 3 ans) ;
- Abonnement annuel de l'anti-virus (6 postes) : 240,00 € HT, soit 288,00 € TTC ;
- Contrat d'assistance (5h) et mise en service du matériel (pour tout le matériel informatique du groupe scolaire) : 850,00 €, soit 1 020,00 € TTC ;

Par ailleurs, Madame Aurélie LÉAR explique que, suite à leur sollicitation lors du conseil d'école du 02 juin 2026, l'APE a confirmé une participation financière pour l'achat de ces 4 ordinateurs portables à hauteur de 1 500,00 €.

En conséquence, le coût final de l'équipement de la mallette informatique pour la Commune de Louvigné s'établirait à 372,00 € TTC (investissement). L'abonnement annuel de l'anti-virus pour les 6 postes ainsi que le contrat d'assistance (5h) et la mise en service du matériel resteraient à la charge de la Commune de Louvigné (fonctionnement) pour un montant 1 308,00 € TTC. Soit un reste à charge pour la Commune de Louvigné de 1 680,00 € TTC.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre toutes les préconisations de la commission Vie scolaire & Jeunesse exposées ci-dessus et donc de retenir la SAS TOUILLER ORGANISATION, de Laval (53), pour :

- L'achat de 4 ordinateurs portables reconditionnés au prix de 1 560,00 € HT, soit 1 872,00 € TTC (garantie 3 ans). Etant entendu que l'APE règlera une partie de cette facture à hauteur de 1 500,00 € ;
- L'abonnement annuel de l'anti-virus (6 postes) : 240,00 € HT, soit 288,00 € TTC ;
- Le contrat d'assistance (5h) et la mise en service du matériel (pour tout le matériel informatique du groupe scolaire) : 850,00 €, soit 1 020,00 € TTC ;

Réception en Préfecture le 19 juin 2026

Délibération n° 43/2026

Vérification technique des équipements pour les années 2027 – 2028 et 2029

Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal avoir fait une consultation dans le cadre de la vérification technique des équipements puisque le contrat actuel arrive à échéance en fin d'année 2026 :

- vérification périodique des installations électriques dans les bâtiments communaux (tous les ans) :
 - Mairie, les deux loges et le local de stockage ;
 - Salle « La Aula » ;
 - Vestiaires de foot ;
 - Groupe scolaire et accueil périscolaire ;
 - Maison des Associations ;
 - Local technique ;
 - Eglise ;
 - Local commercial « Le P'tit Resto » ;
- vérification périodique des équipements sportifs (contrôle visuel tous les ans et essais en charge tous les 2 ans) :
 - Terrains de football (9 buts de football : 2 sur le terrain d'honneur, 6 sur le terrain d'entraînement et 1 but mobile) ;
 - Terrain multisports (2 panneaux de basket et 2 buts handball) ;
 - 1 panier de basket dans la cour de l'école « Le Grand Pré » ;
- Vérification des modules du skate-park (tous les ans) :
 - 1 lanceur pente ;
 - 1 lanceur courbe ;
 - 1 fun box ;
 - 1 table ;
 - 2 pentes ;
 - 1 demi-pyramide ;
 - 1 muret ;
 - 1 barre de grind ;

- vérification périodique des aires collectives de jeux (tous les ans) ;
 - Portique nid d'oiseau ;
 - Combiné toboggan / escalade ;
 - Jeu à ressort ;
 - Mini parcours en bois (4 unités) ;
- vérification des moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie (tous les ans) ;
 - Salle « La Aula » ;
 - Groupe scolaire ;
 - Accueil périscolaire ;
 - Mairie ;

Après avoir étudié toutes les propositions, la commission Entretien & Cadre de vie, réunie le lundi 08 juin 2026, propose de retenir l'offre de la société SOCOTEC, de Changé (53), pour un montant de :

- vérification périodique des installations électriques dans les bâtiments communaux : 991,20 € TTC ;
 - vérification périodique des équipements sportifs : 480,00 € TTC ;
 - vérification périodique des aires collectives de jeux : 270 € TTC ;
 - vérification des moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie : 270,00 € TTC ;
- La durée du contrat étant de trois ans (2027, 2028 et 2029).

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société SOCOTEC, de Changé (53), dans les conditions énoncées ci-dessus et d'un montant total de 2 011,20 € TTC.

Réception en Préfecture le 19 juin 2026

Délibération n° 44/2026

Salle « La Aula » : devis pour la mise aux normes de la sécurité incendie

Dans le cadre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal avoir demandé un devis pour le remplacement de la centrale incendie à la salle « La Aula » pour pouvoir installer sept diffuseurs lumineux dans les sanitaires (obligatoire pour les personnes malentendantes en cas d'incendie).

La commission Entretien & Cadre de vie, réunie le lundi 08 juin 2026, a bien étudié l'offre de la société AVICA, de Château-Gontier (53), pour un montant de 1 357,30 € HT, soit 1 628,76 € TTC.

Après avoir étudié ce dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société AVICA, de Château-Gontier (53), dans les conditions énoncées ci-dessus et d'un montant total de 1 628,76 € TTC.

Les crédits sont prévus au budget principal 2026 (investissement).

Réception en Préfecture le 19 juin 2026

Délibération n° 45/2026

Travaux de voirie 2026 : présentation du devis PATA (point-à-temps automatique)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien courant de la voirie communale afin de garantir la sécurité des usagers et la pérennité du patrimoine communal,

Considérant que des dégradations de type nids-de-poule et fissurations ont été constatées sur plusieurs voies communales,

Considérant qu'il convient de procéder à des réparations ponctuelles par la technique du point-à-temps automatique (PATA), adaptée à ce type d'intervention,

Dans ces conditions, Monsieur Olivier REHEL, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal avoir effectué une consultation pour le PATA 2026 auprès de trois entreprises.

Après avoir analysé les offres, il propose de retenir celle de la société SÉCHÉ Aménagement, du Bourgneuf la Forêt (53) :

- Devis pour un camion complet de liant (6 tonnes) d'un montant de 8 241,99 € HT, soit 9 890,39 € TTC (compris le rechargement au préalable) – travaux de fonctionnement ;

Etant donné l'urgence, ces travaux pourraient être prévus fin juin / début juillet 2026 (suivant les conditions climatiques).

Une carte des endroits à traiter va être étudiée en commission Aménagement & Développement économique, avec priorisation des différents points, le mercredi 17 juin 2026.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de la société SÉCHÉ Aménagement pour le devis PATA 2026 présenté ci-dessus ; montant total : 9 890,39 € TTC.

Les crédits sont prévus au budget principal 2026.

Réception en Préfecture le 19 juin 2026

QUESTIONS DIVERSES

Proposition d'un séminaire au Sénat :

Monsieur Guillaume CHEVROLLIER est venu en Mairie de Louvigné le 29 mai 2026 à la rencontre du Maire et des Adjointes. Il propose l'organisation d'un séminaire du Conseil Municipal au Sénat (un mercredi pour pouvoir suivre les débats).

Le Conseil Municipal donne son accord ; une date va être proposée ultérieurement.

Installation d'une machine à pains :

Suite à plusieurs demandes des Louvignéens, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal avoir pris contact avec la boulangerie « La Galerie des Saveurs », de Bonchamp les Laval (53), pour installer une machine à pains sur la Commune de Louvigné.

Le Conseil Municipal donne son accord pour faire un test jusqu'à la fin de l'année 2026.

Organisation des chantiers « Argent de Poche » de l'été 2026 :

Deux chantiers ont lieu cet été :

- Le premier du 06 au 10 juillet 2026 sur 4 ½ journées (6 jeunes). Pendant ce premier chantier, les jeunes vont effectuer le déménagement des préfabriqués, la peinture du bar à la salle « La Aula » et l'agencement paysager devant la Mairie ;
- Le second chantier va se dérouler du 24 au 28 août 2026 sur 4 ½ journées (5 jeunes). Durant ce chantier les jeunes vont continuer à préparer le groupe scolaire pour la rentrée et faire de la peinture voirie ;

Le prochain chantier aura lieu du 19 au 23 octobre 2026 sur les vacances de la Toussaint.

Zoom sur l'agenda :

- Le comice agricole d'Argentré est organisé le samedi 04 juillet 2026 – Allée du Château d'Hauterives à Argentré ;
- La cérémonie pour l'accueil des nouveaux arrivants est programmée le samedi 03 octobre 2026 de 11h à 12h (salle « La Aula ») ;
- La 5^{ème} matinée citoyenne sera organisée le samedi 10 octobre 2026 de 8h30 à 12h30 ;
- La cérémonie du 11 novembre 2026 aura lieu le dimanche 15 novembre 2026 ;
- La cérémonie pour la plantation de l'arbre des naissances 2026 est prévue le samedi 21 novembre 2026 de 11h à 12h ;

Commission Finances & Administration générale

La prochaine commission Finances & Administration générale est programmée le mardi 30 juin 2026 à 20h30 – salle des commissions.

Commission Communication & Citoyenneté / Vie associative

Compte-rendu du 1^{er} Café Citoyen du samedi 30 mai 2026 de 9h à 10h30 :

Le samedi 30 mai 2026, le conseil municipal de Louvigné a organisé son premier Café Citoyen, un rendez-vous pour échanger avec les habitants sur leurs attentes et idées pour la commune. Plus de 70 habitants ont répondu présents à cette rencontre, placée sous le signe du dialogue et de la transparence. Plusieurs thématiques ont pu être abordées, au rythme des questions et prises de paroles. Les Louvignéens présents avaient également la possibilité d'écrire leurs attentes dans une boîte à idées, ou de laisser un message sur le répondeur d'un téléphone rétro. L'idée : que tout le monde puisse communiquer, peu importe le canal.

A noter : Le conseil municipal s'engage à étudier toutes les idées, ainsi que les sujets évoqués dans la boîte à idée lors des futures réunions de commissions. Nous communiquerons également au fur et à mesure d'un calendrier des actions, qui, au vu des contraintes budgétaires, s'inscriront dans le temps.

1. Communication

Monsieur le Maire a d'abord fait part de l'importance de la communication et de la transparence au sein de notre commune. De par ce premier Café Citoyen, mais également avec l'installation d'un nouveau panneau lumineux (initié par le précédent conseil, et félicité par un citoyen), des réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Intramuros), et bien sûr avec la continuité du bulletin municipal et de l'application IntraMuros.

Si vous souhaitez que l'on communique sur votre activité, événement, passion ou projet, contactez-nous par mail à communication@louvigne.fr N'hésitez pas à anticiper (idéalement 15 jours à l'avance pour un événement précis) pour nous laisser le temps de planifier votre message dans les meilleurs délais !

2. Finances

Monsieur le Maire a ensuite exposé la réalité budgétaire de la commune de Louvigné : un budget de 800 000 €, dont la moitié est allouée aux charges de personnel (384 000 €). Avec une dette de 400 € par habitant (portée par deux prêts, dont celui de l'école/mairie contracté en 2007 qui sera échu en 2033), l'autofinancement est limité à 150 000 € par an.

3. Sécurité routière & voirie

Nombreuses ont été les questions et préoccupations concernant la sécurité routière : vitesse excessive, priorités à droite et signalisation, rond-point, sécurité, chemins piétons et accessibilité PMR, entretien des nids de poules, éclairage public...

Si certains sujets relèvent du département, d'autres sont évoqués lors des commissions Laval Agglo. Yvan CLAVREUL et Philippe RUAULT ont par exemple assisté à une commission à propos de la déchetterie de Louvigné.

Face aux excès de vitesse, David MOUSSAY, le Maire, a évoqué l'idée de feux intelligents qui se déclenchent selon la vitesse, qui pourrait être essayée, après discussion en commission.

Olivier REHEL, Adjoint à la voirie, a partagé la nécessité d'avoir une vision globale avant d'engager des micro-travaux, et la priorisation des travaux. Par exemple, concernant le futur lotissement *Le Clos de la Volière* (fouilles en sept. 2026, 18 parcelles à terme dès sept. 2027), l'éclairage public et l'installation de conteneurs poubelles seront réalisés en une seule fois pour rationaliser les coûts.

4. Aménagement & bâtiments

La question des toilettes publiques a été évoquée par une habitante. Philippe RUAULT, Adjoint à l'aménagement et bâtiments, a évoqué l'idée d'une toilette PMR auprès de la mairie. Il a également fait part des projets à l'étude au sein de sa commission : la rénovation de la toiture et de la maçonnerie de l'église, l'aménagement d'un foyer des jeunes dans le bâtiment des vestiaires de foot (pour réhabiliter l'existant au vu du coût du neuf) ou encore, le gros chantier de l'école. Actuellement, le préfabriqué devient trop obsolète et devra être désamianté puis détruit.

5. Vie scolaire et jeunesse

Aurélien LEAR, Adjoint à la jeunesse, a présenté la journée de sensibilisation au harcèlement prévue pour les enfants puis les parents en soirée, ainsi que la journée de visite de la gendarmerie d'Argentré, qui fait écho à la sensibilisation nécessaire dès le plus jeune âge, notamment à propos des excès de vitesse évoqués par les citoyens.

La rencontre a également permis de faire un point important sur la maison d'accueil gérée par l'association EPNAK, située dans le quartier de la route de l'Etang. Actuellement, 6 jeunes y vivent ; ils sont âgés de 9 à 12 ans et sont placés sous protection judiciaire/ASE/ARS. Mme Sauban, nouvelle cheffe de service de cette maison d'enfants à caractère social, a présenté l'association et le fonctionnement de cette maison, tout en sensibilisant les Louvignéens présents : *"L'installation de cette structure au cœur d'un lotissement a été validée par le Département. Ces enfants n'ont pas choisi d'être*

placés ; de par ce qu'ils ont subi et vécu, ils sont mal dans leur peau et souffrent de troubles psychologiques, voire psychiatriques, ce qui explique parfois des fugues ou de la casse. Mais en tant que professionnels, nous sommes formés pour les accompagner au mieux, leur proposer des activités, les accompagner au city, à la piscine... Nous sommes bien sûr ouverts aux échanges si les riverains ont des questions, qu'ils n'hésitent pas à nous contacter par le biais de la mairie."

En fin de séance, David Moussay a chaleureusement remercié l'ensemble des participants pour leur participation à cette matinée. Il a salué l'engagement de son équipe municipale pour sa réactivité au quotidien.

Commission Entretien & Cadre de vie

Compte-rendu de la commission Entretien & Cadre de vie du lundi 08 juin 2026 : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, donne le compte-rendu de la commission Entretien & Cadre de vie du lundi 08 juin 2026.

Les projets à l'étude :

- Démolition des préfabriqués du groupe scolaire : la commission s'oriente vers une intervention d'une entreprise spécialisée pour le désamiantage, puis vers une démolition du reste des bâtiments avec l'aide de bénévoles. Cette solution permettrait de réaliser une économie estimée entre 15 000 € et 20 000 € ;
- Vaisselle de la salle « La Aula » : depuis le 1^{er} janvier 2024, la vaisselle de la salle « La Aula » n'est plus mise à la location car la gestion était trop contraignante. Cette vaisselle est néanmoins utilisée lors des différentes manifestations communales (repas des personnes âgées, cérémonie des Vœux du Maire, commémorations des 08 mai et 11 novembre, ...).
Le Club de l'Amitié a fait part de ses besoins concernant l'utilisation de cette vaisselle pour leurs manifestations.
Après concertation, le Conseil Municipal est favorable à ce que le Club de l'Amitié utilise la vaisselle de la salle « La Aula » mais ne souhaite pas la remettre à la location pour les locations privées ;
- Eglise : une première réunion est programmée le lundi 29 juin 2026 à 18h en présence de plusieurs entreprises afin d'étudier les travaux de couverture et de maçonnerie à réaliser sur l'Eglise ainsi que sur la loge de la Mairie ;
- Fuite sur le système d'arrosage du terrain de football : la société Vision Détection 53, d'Entrammes (53), est intervenue afin de localiser la fuite (coût : 496,68 € TTC). Celle-ci ayant été repérée, une intervention pour la réparation est programmée. Dans l'attente des travaux, le compteur d'eau est reste fermé. Michel GARRY procède à l'ouverture de la vanne uniquement lorsque l'arrosage du terrain est nécessaire ;
- Panneau d'information numérique : il est désormais opérationnel. L'installation de la caméra de vidéoprotection associée est prévue au cours de la semaine 26.

La prochaine commission Entretien & Cadre de vie est programmée le lundi 06 juillet 2026 à 20h30 – salle des commissions.

Commission Vie scolaire & Jeunesse

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 02 juin 2026 :

- Bilan des projets et sortie du 2^{ème} semestre :

- Projet artistique départementale « Du fil à la toile » pour la classe de TPS-PS-MS ;
- Sortie cinéma pour les classes d'élémentaire le mardi 17 mars pour voir le film Pachamama ;
- Projet radio « Les papotages des petites voix de la Loire » pour les CM2 qui s'est finalisé pendant la semaine de la presse le 24 mars (Yann Le Grand, mission EMI53 de la DSDEN) ;
- Jeudi 26 mars : finales nationales de futsal féminin à Bonchamp pour les classes de CP-CE1 et CE2-CM1 ;
- Journée tennis pour toutes les classes : le 7 mai pour les classes élémentaires et le 29 mai pour les maternelles ;
- Intervention des pompiers le vendredi 10 avril pour les CE2-CM1-CM2 ;
- Intervention du conservatoire de Bonchamp (5 instruments) et de la fanfare d'Argentré ;
- 6 séances de football pour les classes d'élémentaire par le FC Soulgé-Louvigné en période 5 ;
- Intervention des TUL le 4 juin (savoir se déplacer avec le réseau TUL au collège) et du don du sang de Bonchamp fin juin pour les CM2 ;

- Sortie de fin d'année à Saulges le mardi 19 mai pour les classes élémentaires (visite de la grotte Rochefort et ateliers) et au refuge de l'Arche le mardi 23 juin pour les maternelles (visite du parc et atelier pédagogique) ;

- Point sur les effectifs de la rentrée 2026 :

Maintien des 5 classes.

13 arrivées en PS (naissances de 2023), 18 CM2 partent en 6^{ème} à la rentrée 2026, arrivées de 2 CE2 et d'1 CM2.

Répartitions temporaires des classes pour l'année prochaine :

- 18 en PS et MS ;
- 19 en MS et GS ;
- 22 en CP et CE1 ;
- 22 en CE1 et CE2 ;
- 18 en CM1 et CM2

→ Soit un total de 99 en septembre 2026.

Arrivée d'un professeur des écoles stagiaire pour la classe de CE1-CE2.

- Projets d'école 2026-2027 :

- Thématique d'année « L'art dans tous ses états » ;
- Projet artistique départemental Histoires Partagées – Tables enchantées pour toutes les classes (exposition à l'école et au Quarante à Laval) ;
- Projet danse pour toutes les classes avec un professeur du conservatoire ;
- Photo scolaire (lundi 5 octobre) ;
- Visite de la gendarmerie et de la bibliothèque pour la classe de CM1-CM2 en septembre ;
- Journée « Non au harcèlement » le jeudi 5 novembre à l'école (intervention auprès des parents) ;
- Actions OCCE (arts plastiques, citoyenneté...) ;
- Piscine pour tous les élèves de la Grande Section au CM2 ;
- Spectacles « Jeunesse Musicale de France » ;
- Ciné-enfants (Atmosphère 53) ;
- Permis Internet et Prévention Routière (CM2) ;
- Intervention du club de football FC Soulgé-Louvigné pour les classes du CP au CM2 ;

Questions diverses :

- Elections des représentants des parents d'élèves via e-primo :
« La loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 prévoit la possibilité de recourir au vote électronique pour l'élection des représentants de parents d'élèves. Conformément à l'arrêté du 2 juillet 2024, le conseil d'école se prononce sur le recours à cette modalité de scrutin. Cette décision s'inscrit dans la perspective de la mise à disposition d'une application de vote en ligne intégrée à l'ENT e-primo à la rentrée 2026. »
La décision a été acceptée à l'unanimité ;
- Réflexion de l'APE sur l'utilisation de brumisateurs sur la cour de l'école en cas de canicule ;
- Proposition de montage d'une scène pour le spectacle de l'école l'année prochaine ;

Compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse du mardi 09 juin 2026 : Madame Aurélie LÉAR, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse du mardi 09 juin 2026.

- Conseil d'école : retour positif des actions faites depuis le début du mandat ;
- Retour sur la fête de la jeunesse du samedi 30 mai 2026 : l'organisation a été félicitée mais il y a eu un manque de communication au sein des autres communes. Il n'y avait majoritairement que des familles de Louvigné (quelques familles d'Argentré mais aucune de Soulgé). L'année prochaine, elle aura lieu le samedi 03 avril 2027 près du plan d'eau d'Argentré ;
- Devis pour du matériel de ménage : pour la rentrée, la commission a prévu de revoir le matériel de ménage afin d'apporter plus de confort aux agents communaux :
 - 2 aspirateurs laveurs (accueil périscolaire, les classes et Mairie) ;

Des devis sont en cours et seront proposés au vote lors du prochain Conseil Municipal du 16 juillet 2026.

- Fin d'année scolaire :
 - o Restaurant scolaire : pique-nique programmé le vendredi 03 juillet 2026 ;
 - o Le repas des CM2 est prévu le vendredi 03 juillet 2026 au « P'tit Resto » et offert par l'APE ;

La prochaine réunion CTG est programmée à Argentré le mercredi 17 juin 2026.

La prochaine commission Vie scolaire & Jeunesse est programmée le mardi 07 juillet 2026 à 20h30 – salle des commissions.

Commission Aménagement & Développement économique

Travaux en cours :

- Salle « La Aula » : l'installation de l'enseigne est prévue le 19 juin 2026.

La prochaine commission Aménagement & Développement économique est programmée le mercredi 17 juin 2026 à 20h30 – salle des commissions.

Liste des délibérations :

- N° 36/2026 – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
- N° 37/2026 – Location de la salle « La Aula » par les membres du Conseil Municipal et du personnel communal ;
- N° 38/2026 – Règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- N° 39/2026 – Restaurant scolaire : révision des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 ;
- N° 40/2026 – Accueil périscolaire : révision des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 ;
- N° 41/2026 – Personnel communal : réorganisation des services et modification du tableau des emplois communaux à compter du 31 août 2026 ;
- N° 42/2026 – Groupe scolaire : devis pour l'achat d'ordinateurs portables pour la création d'une mallette informatique ;
- N° 43/2026 – Vérification technique des équipements pour les années 2027 – 2028 et 2029 ;
- N° 44/2026 – Salle « La Aula » : devis pour la mise aux normes de la sécurité incendie ;
- N° 45/2026 – Travaux de voirie 2026 : présentation du devis PATA (point-à-temps automatique) ;

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont programmées les :

16 juillet 2026 à 20h30

14 septembre 2026 à 20h30

12 octobre 2026 à 20h30

23 novembre 2026 à 20h30

14 décembre 2026 à 20h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le président a déclaré la séance close.

David MOUSSAY Président	Philippe RUAULT Secrétaire de séance
----------------------------	---